

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUIN 2020**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'a pas été demandée.

**Vice - Présidence** : Jean-Luc Bürgy

La séance est ouverte à 20h15, au Complexe scolaire de Clos-Béguin par M. Jean-Luc Bürgy, vice-président, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le syndic, Mme la conseillère municipale et MM. Les conseillers municipaux, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 51 conseillères et conseillers, président compris. Dès lors, il déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Se sont excusés** :

Mesdames : Claire Pedersen, Patricia Sava

Messieurs : Yves François Golay, Julien Schlaeppli, Yves Berthoud, Eric Berthoud, Stéphane Jaquet, Pierre-Alain Besson, Mathieu Balsiger

**Absents** : 4

**Le bureau du conseil a reçu** :

Un postulat de Mme Anne Morier (UDI) intitulé « 2020 année particulière mérites particuliers »

**M. le président** lit l'ordre du jour modifié :

**L'ordre du jour modifié proposé est le suivant** :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du conseil
3. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS N°07/2020** concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2020
5. **PREAVIS N°08/2020** concernant l'achat du lot PPE 1033, parcelle n° 2097, propriété de la Poste Immobilier SA, route des Deux-Villages 21
6. Election de la secrétaire
7. Election du bureau du conseil communal
  - 7.1 Election du / de la président(e)
  - 7.2 Election du / de la vice-président(e)
  - 7.3 Election du / de la 2<sup>ème</sup> vice-président(e)
  - 7.4 Election des scrutateurs
  - 7.5 Election des scrutateurs suppléants
8. Nomination d'un membre au conseil de l'ASR
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Postulats
11. Propositions individuelles et divers

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

Le vice-président rappelle les règles de sécurité pour le bon déroulement de la séance.

### 2. Communications du bureau du conseil

Représentation du président et du vice-président : aucune

#### Communications

- De la part du secrétariat communal : Le versement du jeton sous forme de vin sera distribué à la séance de septembre 2020 et non aujourd'hui comme à l'accoutumée
- Réception d'une copie de la réponse des 2 municipalités à la paroisse de Blonay-St-Légier-La Chiésaz mentionnant les raisons du refus des exécutifs de revoir leur décision sur le thème du choix des armoiries de la future commune en cas de fusion. Cette lettre correspond à la communication municipale distribuée lors de la dernière séance du CC.
- Rappel de la sortie du conseil communal au 03.10.20
- Date de réserve pour une séance de conseil communal

### 3. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, syndic, informe qu'ils ont une communication orale qui sera lue par M. Thierry George et la présentation de 2 préavis qui sera faite par M. Dominique Epp.

M. Thierry George, municipal, lit la communication N° 18, à savoir :

**« No 18-2020 - Séance du 30 juin 2020 - Orale**

**Fonds culturel - Subsidies 2020**

*Monsieur le vice-président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,*

*Dans sa séance du 18 juin 2020, le conseil administratif du fonds, composés des dix conseillers municipaux en charge de la culture, a décidé de soutenir les institutions bénéficiaires, en maintenant les subsidies 2020 tels qu'ils leur ont été annoncés en début d'année, ceci représente pour notre commune un montant budgétisé à CHF 263'000.--.*

*Il espère ainsi contribuer à la pérennité du paysage culturel régional et favoriser l'obtention d'aide de la part du canton et de la confédération, qui agissent à titre subsidiaire.*

*D'autre part, il faut encore rappeler que les communes soutiennent aussi financièrement les manifestations, activités ou réalisations culturelles organisées sur leur territoire. Les soutiens annoncés sont aussi maintenus pour notre commune.*

**M. Dominique Epp, municipal**, annonce un préavis concernant la proposition d'octroi d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie pour la construction de 24 logements à loyers abordables à la Coopérative de logement « Cité-Joie ». Celui-ci sera traité lors de la prochaine séance.

**Les communications écrites suivantes ont été envoyées / distribuées aux conseillères et conseillers :**

- No 13-2020 - Subvention tondeuse électrique autonome
- No 14-2020 - Covid-19 - Loyers commerciaux
- No 15 -2020 - Remplacement d'une conduite communale de distribution d'eau potable et de défense incendie au sentier de Clies
- No 16-2020 - Restaurant Le 1209 Sàrl
- No 17-2020 -Préavis n°03/2018 - Demande d'un crédit d'étude pour la planification directrice du site stratégique de La Veyre et le plan d'affectation « A La Veyre-Derrey »

La discussion sur les communications municipales est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

#### 4. **PREAVIS N°07/2020 concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2020**

**M. Jean-Luc Bürgy, vice-président**, demande à M. Yves Filipozzi de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 664'900.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

**M. Marc Châtelain** lit les conclusions de la COFIN

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 664'900.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

**La discussion est ouverte :**

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**M. Jean-Luc Bürgy, vice-président**, relit les conclusions du préavis :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 664'900.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

Au vote, le préavis municipal N°07/2020 est accepté à la majorité avec 49 voix pour et 1 avis contraire et 1 abstention.

**5. PREAVIS N°08/2020 concernant l'achat du lot PPE 1033, parcelle n° 2097, propriété de la Poste Immobilier SA, route des Deux-Villages 21**

**M. Jean-Luc Bürgy, vice-président,** demande à Mme de Kerchove de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN

Elle informe que les membres de la commission des Finances acceptent le préavis à l'unanimité et encourage les conseillers communaux à l'approuver. Elle nous lit les conclusions du préavis :

- Autoriser la municipalité à acquérir le lot PPE 1033, parcelle n° 2097, propriété de la Poste Immobilier SA sise à la route des Deux-Villages 21 ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 517'000.- ;
- Autoriser la municipalité à effectuer toute démarche et tractation pour cet achat ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 3 du préavis.

**La discussion est ouverte :**

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** prend la parole et lit un texte relatif au préavis 08/2020, à savoir :

« Conseil communal de Saint-Légier du 30 juin 2020

***Préavis 8-2020***

*A la lecture de la communication No10-2020 concernant la fermeture de filiale de la Poste à Saint-Légier et du préambule du préavis No 8-2020 concernant l'achat des locaux de la Poste à Saint-Légier, je souhaiterais souligner certains points qui me paraissent importants.*

*Permettez-moi de commencer par relire le préambule du préavis no 8-2020*

*Et d'énoncer les faits suivants concernant l'abandon du service public postal à Saint-Légier :*

*Le 27 février 2017*

*M. le syndic affirmait que le moment venu, la municipalité défendrait son bureau de poste mais pensait qu'il était trop tôt pour se profiler.*

*Le 8 mai 2017,*

*M. le syndic était prêt à essayer de tenter de lancer une pierre dans l'océan.*

*Le 26 juin 2017*

*M. le syndic annonçait que la municipalité avait été avisée d'une démarche officielle de la Poste, le 6 juin alors que tous les journaux et notamment 24 Heures, l'avaient mentionnée depuis janvier 2017.*

*Lors de la rencontre de juillet avec la direction régionale de la Poste, la municipalité lui fera part de son désaccord et de son mécontentement mais va essayer de s'assurer de pouvoir saisir les meilleures opportunités.*

*Le 18 mars 2019, soit environ une année et demie plus tard,*

*M. le syndic, annonce qu'il répondra la prochaine fois par écrit à toute question sur la fermeture de la poste. Il annonce cependant que la municipalité espère pouvoir trouver une solution rapidement.*

*Le 29 avril 2019*

*Aucune réponse de M. le syndic.*

*Le 27 mai 2019*

*M. le syndic annonce que la muni a rdv avec la Poste à fin juin.*

*Le 24 juin 2019*

*M. le syndic annonce que la municipalité met tout en œuvre pour maintenir l'ouverture de la Poste, mais que la fréquentation de celle-ci est en baisse.*

*Le 4 novembre 2019,*

*M. le municipal des postes inique qu'avec le train, les habitants peuvent rejoindre la poste de Vevey en 8 minutes et celle de Blonay en 6 minutes, que la municipalité n'est pas armée pour se battre et garder le bureau tel qu'il est.*

*M. le syndic affirme qu'il y a aujourd'hui de très bons services à domicile malgré les fermetures. Des négociations sont en cours et il espère que de bonnes solutions seront trouvées.*

*Sept mois plus tard, par la communication du 25 juin 2020 la municipalité annonce la fermeture de la poste et la mise en place d'un service à domicile.*

*Les faits tels qu'énoncés indiquent*

- 1- Que, dans cette affaire, la municipalité n'a pas plus tenu compte des inquiétudes de la population de notre commune que des préoccupations des élu-e-s du législatif communal.*
- 2- Que, lorsque M. le syndic promettait de tout mettre en œuvre pour maintenir l'ouverture de la Poste, la municipalité avait deux ans auparavant déjà fait part à la Poste Suisse, de son intérêt pour le rachat des locaux.  
Par conséquent, je ne peux pas cautionner cette manière de traiter les affaires communales, donc je refuserai ce préavis et exhorte, chères et chers collègues à agir de même.*
- 3- Que la municipalité devrait se souvenir de son serment d'avoir en toutes choses devant les yeux la justice et la vérité. »*

**M. Yves Filipozzi**, prend la parole et revient sur la page 3 du préavis 03/2020 et souhaite aborder le sujet du stationnement et les places prévues à cet effet.

Sa question est la suivante, il souhaite savoir si la commune a prévu de convertir la moitié des places du transport individuel motorisé en place de stationnement pour les vélos, y compris les vélos-cargo et les vélos remorques ?

Il se voit dans l'obligation de refuser le préavis pour violation de la mesure du plan directeur cantonal selon lequel il convient de mettre sur un pied d'égalité les différents modes de transport.

**M. Alain Bovay, syndic**, répond à la requête de Mme Marie-France Vouilloz Burnier, il précise qu'il y a eu différentes étapes avec la poste et qu'ils ont rencontrés à plusieurs reprises les services de la Poste.

Il informe avoir essayer de trouver une solution afin de mettre un guichet dans un des commerces du village afin de palier à cette situation.

Des recours ont été émis de la part des commerçants et ils ont tous refusé cette alternative : trop de contraintes. Dès lors, la Poste a le devoir de mettre en place un service à domicile.

Il cite l'exemple de la commune de Territet qui fonctionne très bien.

Il relève que la poste a perdu de son utilité à cause de la place qu'a pris le numérique. Elle ne sert plus qu'à l'envoi des colis.

Il précise que la poste de Blonay reste ouverte.

Il tient à préciser que tous les mois, les chiffres de l'office de Poste de Saint-Légier- La Chiésaz diminuent.

Il comprend très bien la déception et affirme que le serment n'a pas été trahi mais qu'ils ont dû se rendre à l'évidence. Toutefois, il précise que les locaux appartiennent dès lors à la commune.

Il revient sur l'intervention de M. Yves Filipozzi et relève que la réponse apportée n'est pas claire et satisfaisante. M. Thierry Georges donnera d'avantage d'explication.

**M. Gérald Gygli, municipal**, tient à donner quelques informations et précise que depuis qu'il y avait 3000 habitants en 1984, la clientèle a baissé de 25 %. Sur les derniers mois, ils ont perdu 7%. Cette diminution est inévitable et à ce jour, il n'y a pas matière à justifier le maintien de la Poste.

Dans le courant du mois d'août, un « tout-ménage » donnera de plus amples informations. Il informe que le service à domicile fonctionne très bien.

Il relève que la décision est prise et que l'on ne peut plus revenir en arrière et qu'il faut se concentrer sur le préavis concernant l'acquisition de ces locaux.

**M. Thierry George, municipal**, prend la parole pour répondre à M. Yves Filipozzi. Il rappelle qu'ils vont acquérir le local de la Poste et non les places de parc car elles sont déjà existantes. Il précise qu'une des places va être supprimée en faveur des transports publics afin de réaliser un arrêt de bus.

Il relève que lors de la présentation de la traversée aux habitants en 2017, ils avaient décidé de supprimer les places de parc et les commerçants ont été soutenus par les habitants afin de les maintenir.

Après discussion avec un promoteur de la parcelle voisine qui prévoit une construction, elle permettra à la commune de remodeler le parking à côté de la boulangerie « Golay ».

Ils ont réussi à mettre en place des places de parc pour les voitures, des places aménagées pour les handicapés avec un ascenseur pour accéder à l'administration ainsi qu'à la gare. Il précise qu'il a été aussi prévu de réaliser un parc à vélos.

Il pense avoir répondu à la réponse de M. Yves Filipozzi.

**M. Roland Rapin**, à deux questions à formuler.

La première concerne le tout-ménage. Il se demande s'il est judicieux, à 3 semaines de la fermeture de la poste, de le distribuer.

La deuxième question concerne les cases postales. Il souhaite savoir ce qu'elles vont devenir et si les locataires ont été approchés et par quel canal ?

**M. Gérald Gygli, municipal**, répond que le délai est correct et que c'est de cette manière que la Poste procède pour annoncer la fermeture. Il rappelle qu'il s'agit d'un mode d'emploi pour la suite, lequel est très simple et peut être lu à n'importe quel moment.

En ce qui concerne les cases postales, un courrier a été envoyé ce jour dans lequel différentes variantes sont proposées aux titulaires.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**Le vice-président** relit les conclusions du préavis

- Autoriser la municipalité à acquérir le lot PPE 1033, parcelle n° 2097, propriété de la Poste Immobilier SA sise à la route des Deux-Villages 21 ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 517'000.- ;
- Autoriser la municipalité à effectuer toute démarche et tractation pour cet achat ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 3 du préavis.

**a accepté à la majorité avec 45 voix pour, 2 avis contraires et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

## **6. Election de la secrétaire**

**Secrétaire :**

**M. Jean-Luc Bürky, vice-président**, rappelle les modalités de sélection appliquées par le bureau du conseil qui propose la candidature de Mme Ariane Wunderli. Aucune autre candidature n'est proposée.

**Mme Ariane Wunderli est élue tacitement par acclamation.**

Le vice-président lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

**M. Jean-Luc Bürky, vice-président**, remercie chaleureusement Mme Sandrine Dozinél pour avoir assuré la suppléance lors de ces deux séances de juin.

Il informe qu'elle va encore assurer la transmission des affaires et du savoir à Mme Wunderli.

Il remercie également Mme Séverine Rotondo, la secrétaire sortante, pour l'excellence et la précision de son travail, sa disponibilité sans faille et sa facilité de tout traiter avec le sourire.

## **7. Election du bureau du conseil communal**

**M. Jean-Luc Bürky, vice-président**, passe la parole au doyen, M. Claude Schwab, pour présider la séance le temps de l'élection du président.

**M. Claude Schwab** est très honoré de présider à cette élection. Il rappelle que cette élection doit se faire à bulletin secret et avec la majorité absolue, sinon un deuxième tour devra être fait.

### **7.1 Président(e) :**

M. Philippe Rickenbacker (PS), présente la candidature de M. Jean-Luc Bürgy actuellement vice-président.

**M. Jean-Luc Bürgy est élu par 49 voix.**

**M. Claude Schwab** redonne la parole au nouveau président, M. Jean-Luc Bürgy.

**M. Alain Bovay, syndic**, prend la parole pour rendre un magnifique hommage à notre cher président sortant, M. Jacques Reymond.

#### **7.2 Premier Vice-président :**

Mme Barbara de Kerchove (VO) présente Mme Sarah Lisé, conseillère communale.

**Mme Sarah Lisé est élue par 42 voix.**

#### **7.3 Deuxième Vice-président :**

Mme Rita Regamey (PS) présente Mme Vanda Brauner Stern.

**Mme Vanda Brauner Stern est élue par 38 voix.**

#### **7.4 Scrutateurs/trices :**

M. Grégory Bovay (PLR) présente Mme Claire Pedersen.

M. Alain Vionnet (PS) présente Mme Tomasina Maurer.

**Mme Claire Pedersen  
Mme Tomasina Maurer** Sont élues par acclamation.

#### **7.5 Scrutateurs/trices suppléant(e)s :**

Mme Michèle Petetin (UDI) présente M. Gavin Dale.

M. Gregory Bovay se propose pour le poste de scrutateur suppléant.

Le président propose d'élire par acclamation les scrutateurs suppléants, à savoir :

**M. Gavin Dale  
M. Grégory Bovay** Sont élus par acclamation

### **8. Nomination d'un membre au conseil de l'ASR**

**M. Jean-Luc Bürgi, président**, demande à l'assemblée de présenter un membre pour remplacer Mme Martine Schlaeppli au sein du conseil de l'ASR.

Mme Martine Schlaeppli (PLR) présente M. Julien Schlaeppli

**M. Julien Schlaeppli** Est élu par acclamation

### **9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

La discussion est ouverte :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **10. Postulats**

**Mme Anne Morier** présente son postulat « 2020, année particulière, mérites particuliers ? »

*« Postulat Anne Morier conseillère communale UDI séance du conseil communal du 30 juin 2020  
2020, année particulière, mérites particuliers ? »*

*Depuis 2013 les communes de Blonay et de Saint-Légier ont adopté un règlement visant à développer et stimuler le sport et la culture pour récompenser, selon des critères prédéfinis, certains habitants. Ces derniers, de manière individuelle ou collective, ayant réussi des performances exceptionnelles.*

*Comme le titre de mon postulat l'indique, l'année 2020 a vu émerger d'autres habitants qui ont réalisé des performances en faisant leur travail habituel dans des conditions éprouvantes dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID 19.*

*Pour les soignants, dont je fais partie, nous avons l'habitude de prendre des risques pour soigner les autres, c'est notre lot quotidien. Par contre les vendeuses, les pharmaciennes, les boulangers, les facteurs, les éboueurs et j'en oublie sûrement, ont accompli leurs tâches avec nos contraintes d'hygiène et de sécurité et sans formation, dans des cadres qui ne sont pas prévus pour cela.*

*Nul besoin de médaille, d'applaudissements au balcon ou de valoriser plus une personne qu'une autre, mais trouver un moyen de mettre en lumière ces habitants. Nous ne savons pas ce que demain nous réserve mais nul doute que nous pourrons à nouveau compter sur ces personnes.*

*Je demande à la Municipalité de réfléchir à un moyen de remercier ces travailleurs qui ont contribué à faire tourner les services fondamentaux et à subvenir aux besoins de base des habitants.*

*Je conclurai en m'inspirant de la célèbre phrase du conseiller fédéral Alain Berset, car je souhaite avoir « aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire une réponse ».  
Merci pour votre attention. »*

**La discussion est ouverte :**

**M. Alain Bovay, syndic**, il relève que la commune récompense volontiers les exploits sportifs ou dans le domaine de la culture. Il précise que cette année est toute particulière depuis le 13 mars.

Il souhaite lire quelques lignes qu'il a préparé et espère que Mme Anne Morier y trouvera une réponse :

*« Engagé depuis le 24 mars et durant la période troublée de la pandémie, les prestations envers les personnes de plus de 65 ans ou à risques ont cessés le 19 juin. Les quelques personnes qui restent encore ont été contactées par nos services afin s'assurer qu'elles puissent bénéficier d'un relai, soit par le biais de Prosenectute ou par les soins à domicile. Les bénévoles et les volontaires qui ont participé à l'action conjointe des deux municipalités saluent ce geste citoyen solidaire envers la population.*

*Elles ont décidé d'offrir un dédommagement sous forme d'un bon repas à faire valoir dans un établissement public sur nos deux communes. Un forfait a été versé pour les kilomètres parcourus. Il faut souligner que la mise à disposition spontanée, dès le début de la pandémie, des jeunes de Blonay-St-Légier qui ont gratifiée collectivement.*

*Je ne saurais oublier aussi l'engagement, et la municipalité se joint à moi, de notre adjoint du service de conciergerie, Monsieur Anthony Grand, volontaire, lequel a assuré la coordination entre les bénévoles afin que les livraisons se déroulent dans les meilleures conditions. Les bénévoles mais aussi des volontaires.*

*Des volontaires comme les employés communaux qui ont mis spontanément leurs temps à disposition pour faire face à cette pandémie. Ils pensent qu'ils méritent des applaudissements pour leur engagement. »*

**M. Jean-Luc Bürgy, président,** demande à Mme Anne Morier si la réponse de la municipalité est satisfaisante ou si elle souhaite maintenir son postulat.

**Mme Anne Morier** attend une autre réponse de la part de la municipalité et maintient son postulat.

M. le président demande aux conseillers qui approuvent ce postulat de se manifester en levant la main. Le postulat est pris en considération et sera transmis à la municipalité pour rapport.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

## **11. Propositions individuelles et divers**

**La discussion est ouverte :**

**M. Marc Châtelain** prend la parole et revient sur la séance du 25 juin 2020 concernant le public présent pour l'interpellation de l'espace 43 et nous lit le texte suivant :

*« Monsieur le président, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues,*

*Le Conseil communal du 25 juin 2020 a attiré un public nombreux, notamment en lien avec la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Elise Kaiser - Groupe Verts et Ouverts - "Espace 43 : un projet à soutenir !".*

*J'aimerais tout d'abord souligner, ce que j'ai renoncé à faire jeudi pour ne pas enflammer les tribunes, que je trouve la position tenue par la municipalité à l'égard de cette interpellation comme parfaitement équilibrée.*

*Vivre dans une société démocratique et libre, de surcroît dans cette belle région, offre de nombreux avantages à chaque citoyenne et chaque citoyen. Mais cela oblige aussi chacun à se conformer aux règles, contraintes et obligations permettant une coexistence pacifique.*

*Cela passe notamment par le respect des lois et règlements, des autorités, de la propriété de chacun, des règles sanitaires, et j'en passe. Mais aussi le respect des processus démocratiques en place.*

*En intervenant de manière ostentatoire durant les débats de notre conseil communal du 26 juin, l'Association Espace 43 a montré une fois encore le peu de respect qu'elle porte au cadre dans lequel nous vivons.*

*En tant que conseillères et conseillers communaux, nous avons selon moi un rôle d'exemplarité en matière de respect du cadre légal, de la justice et de l'ordre, comme nous en avons tous fait le serment.*

*J'invite donc les conseillères et conseillers communaux qui ont apporté leur soutien à l'Association Espace 43, à prendre un peu de temps pour sensibiliser les acteurs de l'Association à ce respect indispensable à une vie en société afin qu'elle ne soit ni une dictature, ni l'anarchie.*

*Merci pour votre attention »*

**M. Guy Marti**, souhaite revenir sur le préavis 03/2020 et sur les propos de Mme de Kerchove qu'elle a formulé lors de la dernière séance et il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

**M. Roland Rapin**, il précise que l'information de Mme de Kerchove a été transmise à la municipalité pour traitement.

Il tient à revenir sur la communication N°13/2020 **Subvention tondeuse électrique autonome**. Il a deux remarques et deux questions à formuler.

La première remarque est la disparition de la biodiversité dans les jardins. Il souhaiterait que des solutions soient trouvées afin de garantir la diversité.

La deuxième remarque, laquelle est la plus importante, concerne la faune nocturne. Il souhaiterait que dans les conditions, celles-ci ne soient pas utilisées durant la nuit.

La première question est liée aux conditions. Il lui semble bizarre que la subvention ne soit pas accordée sur une tondeuse d'occasion, car cela limiterait les déchets et la subvention serait moins élevée.

La deuxième question concerne la tondeuse manuelle. Il voudrait savoir pourquoi on ne pourrait pas donner une subvention. Il pense que cela vaut la peine d'y réfléchir.

**M. Arnaud Janin**, souhaite prendre la parole

*« Je souhaite faire 2 commentaires en lien avec ma participation à la commission ad hoc du préavis 03-2020 sur le réaménagement de la traversée du village. Je pensais initialement intervenir lors de notre précédente séance, mais du fait de sa durée, j'ai jugé préférable de reporter mon intervention à ce soir. »*

*Ma première remarque s'adresse à Monsieur George. Elle est en lien avec la demande que j'avais faite par courriel dès le 6 mai pour pouvoir consulter les plans en couleur du projet. J'ai dû attendre 12 jours, avec relance, pour avoir une réponse à ma demande.*

*Réponse qui était la suivante, je cite : « pour différentes raisons il n'est pas prévu de mettre en circulation les plans de grande taille mais nous avons prévu de les mettre à disposition ½ heure avant la séance de la commission dans la grande salle ». Je me suis alors permis d'insister pour pouvoir consulter ces plans les jours précédents la réunion de la commission, car il est tout de même problématique de ne disposer que d'une demi-heure pour étudier des documents.*

*Finalement vous avez fait en sorte que ces plans soient consultables au bureau technique. Au final il aura fallu 19 jours de négociations pour avoir accès aux documents demandés. Et je n'étais d'ailleurs pas tout à fait au bout de mes peines, puisque en me rendant au bureau technique, je constatais que les plans en perspective manquaient.*

*Je me permets de rappeler que selon l'article 40c de la loi sur les communes, tout membre du conseil communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat. Mais cet article est-il bien respecté si un parcours d'obstacle entrave son application ?*

*Mon deuxième point est en lien avec des remarques faites par des commissaires dans le cadre de la commission ad hoc. Souhaitant voir compléter le contenu du rapport de commission, je me suis vu répondre que d'une part il n'était pas vérifié que le sujet avait été bien abordé ; d'autre part qu'il n'était pas sûr que les informations que j'apportais étaient validées ; et qu'enfin j'étais le seul commissaire à vouloir mentionner cette information.*

*Ces remarques me sont apparues pour le moins singulières. Car sur au moins un point, il n'y avait pas de doute que le sujet avait été abordé, dans la mesure où c'était une réponse à une question écrite remise préalablement à tous les membres de la commission et à M. George ; sur*

*un autre point, il n'y avait pas de doute que l'information était validée : elle était issue de l'office fédéral de l'environnement. Enfin je n'épiloguerai pas sur le fait que puisse être remise en cause la retranscription d'une intervention parce que l'information ne serait issue que d'un seul commissaire.*

*Lorsque l'on se documente sur ce que peut et doit contenir un procès-verbal, on arrive globalement à cette définition : c'est la retranscription la plus complète et la plus exhaustive possible des discussions et des décisions qui se sont tenues durant une réunion, en évitant tout parti pris.*

*J'ai l'étrange sentiment que cette définition n'est pas partagée par tout le monde.*

Arnaud Janin  
30 juin 2020 »

**Mme Corinne Andreutti**, informe qu'elle a reçu un courrier de la part d'un habitant, Monsieur Schönenberg.

Celui-ci s'est adressé en premier lieu à Madame Siffert, municipale. Mme Siffert lui a répondu qu'il devait regarder avec un conseiller municipal.

Dès lors, après réception du courrier, Mme Andreutti s'est penchée sur le contenu de la lettre et pense que certains points méritent d'être éclairci par la municipalité, à savoir :

**Point 1 :** Elle relève que l'accès à la route du Montéliza était limitée aux riverains jusqu'en 1973 car elle était privée et que depuis elle est devenue publique mais limitée à 30 km/h.  
Elle tient à préciser que cette limite est peu respectée et que la situation dangereuse. Hors, il semblerait qu'à Blonay, plusieurs rues soient réservées aux riverains et limitées à 30 km/h.

Elle demande à la Municipalité s'il est possible de revenir aux bordiers autorisés et que des contrôles de vitesses soient effectués par police riviéra.

**Point 2 :** Elle informe que les bordures des deux côtés de la route du Montéliza sont mal entretenues et la luzerne tombe parfois jusqu'au milieu du trottoir. Elle remercie les services d'y avoir fait un passage aujourd'hui même. De même, plusieurs haies empiètent sur le trottoir ou sur la rue, également sur le chemin de la Paccotaz.

Elle pense que leurs entretiens devraient être exigé de la part des riverains.

**Point 3 :** Elle informe que selon M. Schönenberg, l'éclairage du chemin d'accès à la halte des MVR de Hauteville n'est pas suffisant, elle cite les propos de M. Schönenberg, à savoir :

*« La nuit on ne voit pas où on met les pieds et en hiver cela peut être extrêmement dangereux en cas de verglas et il ne faut pas mettre les luminaires à la hauteur des fenêtres des voisins mais plus bas pour illuminer le chemin. »*

Elle suggère que les services communaux contrôlent ce problème et trouve une solution si nécessaire.

Elle souhaiterait savoir à quel moment la municipalité rendra une réponse concernant l'interpellation pour le chemin du Genévrier déposée il y a une année et dans quels délais des mesures pratiques seront réalisées.

Elle reste dans l'attente des réponses de la municipalité.

Voir copie des correspondances reçues ci-dessous :

P. Schönenberg  
Route du Montéliza 32  
1806 St-Légier  
  
Tél. : 021 922 86 25  
pschoenenberg@bluewin.ch

St-Légier, le 24 avril 2020

Madame  
Corinne Andreutti  
Présidente Comm. gestion  
Chemin de Milavy 20

**1806 St-Légier**

Madame,

C'est seulement lors de mon étude du cas des subsides pour vélos électriques que j'ai réalisé que vous habitez notre quartier.

A titre d'information j'aimerais donc vous remettre une copie de mon courrier adressé à Mme Siffert, municipale, au sujet de quelques préoccupations concernant les quartiers en-dessous de l'autoroute. A la réception de ce courrier, Mme la Municipale m'a appelé pour me demander pourquoi je n'avais pas soumis mes propos à une Conseillère communale du quartier, ce que je m'empresse de faire sans plus tarder.

Parmi les « banalités » de ma liste figure l'entretien du trottoir de la route du Montéliza. Vous pourriez actuellement constater que la luzerne tombe sur le trottoir, ce qui est encore plus gênant dans la situation actuelle, qui demande que la distance physique soit respectée pour des raisons de santé. A ma connaissance le dernier passage de la voirie date du 30 avril passé.

En vous remerciant de votre attention je vous présente, Madame, mes meilleures salutations.



Peter Schönenberg

Annexe : ment.

P. Schönenberg  
Route du Montéliza 32  
1806 St-Légier

Tél. : 021 922 86 25  
pschoenenberg@bluewin.ch

St-Légier, le 24 avril 2020

Madame  
Antoinette Siffert  
Municipale  
Route du Montéliza 10

**1806 St-Légier – La Chiésaz**

Chère Madame Siffert,

J'avais demandé de pouvoir utiliser la parole aux habitants, afin de présenter quelques problèmes observés dans les quartiers en dessous de l'autoroute. L'idée de traiter ces points en rapport avec la fusion proposée avec Blonay, qui aura comme conséquence de déplacer le centre de décision encore plus haut, n'a pas été appréciée.

Le Président du Conseil communal a utilisé de son droit et m'a refusé l'accès à cette plateforme démocratique. Il m'a conseillé de soumettre mes propos à un Conseiller communal du quartier pour qu'il présente le sujet en séance.

Comme vous êtes membre de l'Exécutif de notre commune depuis bientôt 10 ans je pense que vous êtes la meilleure personne pour défendre les intérêts de notre quartier et je me permets donc de vous adresser en annexe les points qui me préoccupent.

Je commencerai par quelques banalités, pour énumérer ensuite les problèmes de plus d'importances. Je me permets de signaler qu'un certain nombre de mes observations avait déjà été porté à la connaissance de la Municipalité lors d'un entretien avec le Municipal M. D. Epp, en 2011, mais il appert que notre quartier est trop loin du cœur du village pour mériter une attention soutenue.

En vous remerciant par avance du soutien que vous apporterez au bien-être de notre quartier je vous présente, chère Madame Siffert, mes meilleures salutations.

Peter Schönenberg

Annexe :

24.04.2020

## Quartiers en dessous de l'autoroute

### Points à soumettre à la Municipalité

#### 1. Chemin de la Pacottaz

L'accès à la route du Rio Gredon a été regoudronné, laissant la bordure aval en situation dangereuse. Pas de marquage et descente abrupte d'env. 40 cm

Problème signalé le 19.8.19, résultat: aménagement de la bordure amont, pas nécessaire. Selon courriel de M. P. Estoppey du 13.9.19 la correction sera faite "prochainement".

#### 2. Route du Montéliza

Le panneau à l'entrée de la route indique "Route **de** Montéliza", un "u" a été collé par-dessus le "e"

Problème signalé au municipal M. D. Epp en 2011. L'accent aigu manquant du panneau de la gare de St-L(e)gier a été ajouté en deux jours !

#### 3. Accès limité aux riverains

Lors de la création du quartier, en 1978, la route du Montéliza était privée et fut remise à la commune pour l'entretien futur. L'accès était limité aux riverains

La politique de la commune d'ouvrir la route à la circulation générale, avec limitation de la vitesse à 30 km/h n'est pas bonne, il faudrait revenir en arrière. La limite de vitesse est rarement respectée. A Blonay il existent plusieurs rues à 30 km/h qui sont réservées aux riverains. Pourquoi pas chez nous ?

#### 4. Entretien de la route et de la bordure du trottoir

Le quartier Montéliza a été créé il y a 40 ans. Malheureusement, il y a toujours des parcelles qui ne sont pas construites, mais utilisées comme placement d'argent.

Vu le manque de terrain on parle de densification. Notre quartier est totalement équipé, mais pour les parcelles non construites la contribution en impôts est bien trop faible.

Périodiquement une nouvelle construction isolée est lancée, abimant chaque fois la route avec les mouvements des gros camions.

Dans d'autre cantons une taxe sur la plus-value est prélevée, ce qui accélère la construction.

Les bordures des deux côtés de la route sont mal entretenues. La luzerne tombe parfois jusqu'au milieu du trottoir. La voirie utilise les gros moyens (destinés plutôt aux talus de l'autoroute) pour tondre le bord. Certains riverains entretiennent eux-mêmes la bordures, ce qui pourrait être une solution à discuter avec la commune. L'entretien des haies devraient de toute façon être exigé des riverains. (Egalement le long du chemin de La Pacottaz)

#### **5. Accès à la halte de Hauteville**

En 2007 un lampadaire a été installé pour éclairer le chemin d'accès à la halte des MVR et nous en étions contents.

Malheureusement cet éclairage est insuffisant. La nuit on ne voit pas où on met les pieds et en hiver cela peut être extrêmement dangereux en cas de verglas.

#### **6. Suppression de la halte de Clies**

La halte de Clies des MVR est fermée depuis biens des mois. Les raisons invoquées concernant la sécurité ne sont pas convaincantes et les opposants ont apporté la preuve que, si nécessaire, le croisement pourrait être supprimé, laissant suffisamment de place pour l'accès des passagers.

L'année passée un couvercle se trouvant dans le trottoir a été abîmé par l'engin de la voirie.

Pendant 15 jours un triangle a été posé en plein milieu du trottoir, ne laissant pas de place pour une poussette, en attendant le remplacement du couvercle.

Si le gazon autour de la maison du feu peut être entretenue d'une façon exemplaire, pourquoi ne peut-on pas entretenir correctement la bordure devant nos maisons ?

Comme on est d'accord d'investir des millions pour embellir le passage à travers le village, il devrait être possible de trouver les fonds pour un éclairage adéquat de l'accès aux transports publics. Il ne faut pas mettre la lumière à la hauteur des fenêtres des voisins, mais plus bas pour illuminer le chemin.

La halte de Gilamont, vraiment pas facile d'accès pour les personnes handicapées, est maintenue en fonction.

Est-ce que la ville de Vevey défend mieux les intérêts des utilisateurs que la commune de St-Légier ? Une réouverture de la halte de Clies est absolument nécessaire, car la création d'une nouvelle halte, Vevey-Vignerons, n'est pas une solution adéquate, mais très coûteuse.

**M. Claude Schwab**, nous fait part de ses impressions suite aux différents échanges concernant l'espace 43 et nous lit le texte suivant :

*« Je pensais réserver pour un courrier à la municipalité mes réactions suite au bref échange de jeudi dernier à propos de l'espace 43. Mais l'intervention du conseiller Châtelain me pousse à faire entendre ici un autre son de cloche.*

*Après le plaidoyer sensible du représentant des Verts et la réponse administrative de la municipalité, le conseil est resté sans voix et mon silence s'est ajouté à celui des autres. Je le regrette, car j'aurais dû au moins exprimer ma tristesse quant à l'issue de cette aventure.*

*Je sais que la mission d'un exécutif est d'exécuter... Mais dans ma conception elle ne saurait se borner à cela : quand il y a un problème, on cherche des solutions et l'on ne se retranche pas derrière l'amour des lois quand il s'agit de l'amour de la vie. Mais peut-être mon information est-elle lacunaire et la municipalité a-t-elle déployé des trésors de diplomatie pour trouver ce que l'on appelle au Québec des accommodements raisonnables ?*

*A ce propos si la mission d'un exécutif se résumait à exécuter, je souhaiterais qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures et que la municipalité exerce le même zèle dans d'autres situations qui ne sont pas conformes aux lois et règlements.*

*Et j'ai l'impression que beaucoup d'entre nous ont oublié qu'ils avaient été jeunes et que l'apprentissage de la vie en société passe inévitablement par des erreurs, voire des excès. Ce n'est pas en excluant les générations suivantes que l'on prépare la relève et il est de notre devoir de faire de la place à celles et ceux qui ne pensent pas et n'agissent pas comme nous, car « tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon » selon le titre du roman de Jean-Paul Dubois, prix Goncourt 2019. »*

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier**, tient à relayer un souci d'une concitoyenne concernant la plantation de thuyas autour des nouvelles implantations de Molok à l'heure où l'on parle beaucoup de biodiversité.

Elle pense que si les communes se mettent à planter de l'indigène, cela pourrait encourager les propriétaires à faire de même.

Elle précise que la ville de Lausanne et d'autres grandes villes se sont engagées sur ce chemin et cela à favoriser le retour de certains insectes avec succès. Elle pense que cela serait bien pour la commune.

Elle relève qu'il n'y a pas que du négatif du côté de la commune et souligne les efforts déjà fournis. Toutefois, elle pense que ce serait bien d'encourager les citoyens.

**Mme Anne Morier**, revient sur les haies d'ifs de Hollande et relève qu'elle attend toujours.

De plus, elle souligne l'engorgement d'eau sur le chemin des boulingrins.

**M. Alain Bovay, syndic**, relève que la problématique de Mme Morier concerne le canton.

En ce qui concerne la question de M. Guy Marti sur les propos de Mme de Kerchove, il précise qu'il doit encore se pencher sur l'enregistrement et qu'il donnera une réponse lors de la prochaine séance.

**M. Thierry George, municipal**, souhaite répondre concernant les subsides pour les tondeuses à gazon, il pense qu'il est tout à fait possible d'améliorer la situation.

En ce qui concerne les risques que cela peut générer à la faune, les machines sont très sensibles et ne devrait pas faire de mal aux animaux.

En réponse à la question de Mme Andreutti, il informe qu'ils vont prendre en considération le courrier de M. Schönenberg et qu'ils vont lui donner une réponse comme souhaité. Le dossier est en cours auprès de la municipalité.

Il revient sur les plantations effectuées auprès des Molok et précise qu'il ne s'agit pas de Thuyas mais bien de Cyprès de Leyland.

Il tient à préciser que pour l'engorgement d'eau sur le chemin des Boulingrins, un rendez-vous est prévu demain matin avec un spécialiste. Le problème est connu.

**M Jean-Luc Bürgy, président**, demande aux conseillers de faire parvenir les rapports pour les rétributions pour les conseillères et les conseillers d'ici le 3 juillet 2020 à midi.

Il tient à informer les conseillères et les conseillers qu'il est très honoré d'occuper cette fonction et remercie tout le monde pour la confiance accordée.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

La parole n'est plus demandée, M. le président clôt la discussion en remerciant M. Grand, le concierge pour la préparation de la salle ainsi que les huissiers pour leur travail supplémentaire et leur patience lors de ces deux séances particulières du conseil.

La séance est levée à 22h27.

Le président

La secrétaire, suppléante

Jean-Luc Bürgy

Sandrine Dozinel